

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1<sup>er</sup> mai 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES PÊCHES

L'OPPORTUNITÉ DE MESURES UNILATÉRALES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ZONE ÉCONOMIQUE DE 200 MILLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, en vertu de l'article 43 du Règlement, j'aimerais proposer une motion à laquelle la Chambre voudra bien souscrire, j'espère.

Les participants à la Conférence sur le droit de la mer tenue à Genève n'ayant pas réussi à s'entendre sur une zone économique de 200 milles, indispensable à la survie de l'industrie de la pêche dans les provinces de l'Atlantique, je propose, appuyé par le député de South Shore (M. Crouse):

Que la Chambre appuie la position prise à Genève par le ministre d'État chargé des Pêches et demande au gouvernement de réaffirmer son intention de prendre les mesures unilatérales nécessaires, faute d'un accord.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion proposée aux termes de l'article 43 du Règlement, qui ne peut être présentée sans le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

\* \* \*

[Français]

### LE CANADA FRANÇAIS

VŒUX AUX CITOYENS À L'OCCASION DU 200<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ACTE DE QUÉBEC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur l'Orateur, c'est avec fierté et dans un esprit de solidarité qu'en ce jour du 1<sup>er</sup> mai, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion de caractère très spécial se rapportant à la survivance du fait français au Canada.

Monsieur l'Orateur, il y a 200 ans aujourd'hui on proclamait l'Acte de Québec, par lequel la langue et la culture françaises étaient officiellement reconnues au Canada. Je propose donc, appuyé par l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner):

Que cette Chambre à l'unanimité se réjouisse de cet événement historique et s'empresse d'offrir à tous les Canadiens français de ce pays ses vœux de bonheur, longue vie et prospérité.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. C'est certainement une question importante et une excellente idée, mais malheureusement ce n'est pas une question urgente.

\* \* \*

[Traduction]

### LA FONCTION PUBLIQUE

DEMANDE D'EXAMEN DE LA POLITIQUE SALARIALE SELON LES RÉGIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Andrew Hogan (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Je propose, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que le gouvernement établisse immédiatement un groupe d'étude comprenant au moins un économiste de l'Ouest du Canada, un de la région centrale et un autre de la région de l'Atlantique, pour examiner les principes, la politique et les critères économiques régissant la ligne de conduite du gouvernement fédéral en matière de salaires, en ce qui concerne les fonctionnaires fédéraux dans ces diverses régions du Canada, et déterminer si et dans quelle mesure le gouvernement fédéral traite injustement une région par rapport à une autre.

L'urgence de la question découle des tensions qu'exerce sur l'unité nationale la politique des salaires du gouvernement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1410)

[Français]

### L'INDUSTRIE

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE FASSE UNE DÉCLARATION SUR LA SITUATION DE L'INDUSTRIE TEXTILE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que l'industrie du textile et du vêtement au Québec est actuellement fortement menacée de diminuer et finalement de disparaître à cause des taux d'importation, et que des recommandations de la Commission canadienne du textile ne s'appliquent pas ou sont peu efficaces, je propose, appuyé par l'honorable député d'Abitibi (M. Laprise):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie), dans les plus brefs délais, fasse une déclaration explicite et exhaustive sur la situation du textile et du vêtement au Québec et au Canada, menacée